

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D35-2015

Séance du 23/04/2015 – Convocation du 15 avril 2015

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Michel HU, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	27

Objet : Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks

La commune adhère au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks. À ce titre, elle a désigné par élection au scrutin secret et à la majorité absolue ses délégués (3 titulaires, 3 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le 17 avril 2014. Pour mémoire, les délégués suivants ont alors été élus :

Titulaires : Valérie GLATARD, Laurent BUFFARD et Alain MARTIN-RABAUD

Suppléants : Claire POINT, Michel HU et Pascal NICOT

Suite au décès de M. Alain MARTIN-RABAUD, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire. Par ailleurs, Pascal NICOT ayant fait part de son souhait de ne plus représenter la commune au Syndicat du Lycée Rosa Parks, il convient de désigner également un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L2122-7,
- Vu les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 30 mars 2014,
- VU la délibération du 17 avril 2014 relative à la désignation des représentants au Syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks,
- **PROCEDE à l'élection au scrutin secret du délégué de la commune au Syndicat du Lycée Rosa Parks et constate les résultats suivants : - Votants : 29 - Exprimés : 27**
- **DESIGNE en conséquence Sylviane CARISSIMI en tant que déléguée titulaire et Jamila HARZALLAH en tant que déléguée suppléante pour siéger au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **DIT que désormais la commune est représentée par Valérie GLATARD, Laurent BUFFARD et Sylviane CARISSIMI en tant que délégués titulaires ; Claire POINT, Michel HU et Jamila HARZALLAH en tant que délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 avril 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 4 mai 2015

- Affichage le 4 mai 2015

Valérie GLATARD, Maire.

